

J'ai parlé au président du Conseil du Trésor (M. Buchanan) et je lui ai recommandé que les rapports soient rendus publics. On me dit que le Conseil du Trésor s'occupera de cette question et la réglera, espérons-le, comme moi-même et le député le souhaiterions, de façon qu'à l'avenir, tous ces rapports soient rendus publics.

M. l'Orateur: Il me semble que, du point de vue de la procédure, le point en litige entre le député d'Egmont (M. MacDonald) et le ministre de la Justice (M. Lalonde), responsable de la condition féminine, soit réglé.

* * *

[Traduction]

M. CROSBIE—LA MODIFICATION DU COMPTE RENDU OFFICIEL

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Je soulève la question de privilège au sujet du compte rendu officiel d'un débat qui s'est déroulé à la Chambre hier après-midi, pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Il s'agit de la page 1535 du hansard d'hier, où l'on peut lire un discours prononcé par le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin).

● (1512)

Il était question de la Commission royale d'enquête Sullivan relativement aux transports à Terre-Neuve. Le député a dit—je l'ai entendu le dire et d'autres députés auprès de qui j'ai pu vérifier l'ont entendu dire . . .

Si le gouvernement est d'accord pour rejeter sur-le-champ les recommandations de la Commission Sullivan, il devra automatiquement mettre en œuvre celles de la Commission Hall . . .

J'ai vérifié cela auprès du député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin). Dans le hansard on peut lire ce qui suit:

Si le gouvernement est d'accord pour rejeter sur-le-champ les recommandations de la Commission Sullivan . . .

On a ensuite ajouté les mots «sur le chemin de fer».

. . . il devra automatiquement . . .

Cette phrase est tout à fait différente de celle qui a été prononcée. Ce rapport contient à peu près 100 recommandations. Le député de Regina-Lake Centre s'est opposé à toutes ces recommandations. Il l'a peut-être fait par erreur.

C'est pourquoi il a été pris à partie par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) qui a parlé immédiatement après lui pendant environ cinq minutes et ensuite par le député de Grand-Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey), qui a reproché au député de Regina-Lake Centre de n'avoir pas lu le rapport. Cependant, quand nous avons consulté le hansard ce matin, nous nous sommes rendu compte que le sens de son discours avait été complètement changé par l'insertion des mots « . . . sur le chemin de fer ».

Le député de Regina-Lake Centre m'a dit qu'il avait modifié le compte rendu du hansard. Je ne l'accuse aucunement de malhonnêteté car si le bureau du hansard est d'accord, pourquoi ne modifierions-nous pas le compte rendu chaque fois que nous en avons envie? Chaque fois que nous faisons une erreur à la Chambre, il suffit d'obtenir les bleus et de modifier ce que

Privilège—M. Crosbie

nous avons dit. Je me souviens qu'il y a un mois ou deux le secrétaire d'État (M. Roberts) a complètement changé le sens de ce qu'il avait dit.

Je signale également que le député de Regina-Lake Centre, comme il pourra nous le confirmer, a déclaré qu'il n'avait aucune objection à ce que l'on supprime ces mots. Il vous le confirmera, mais il est nécessaire de déterminer au juste quelles sont les règles à suivre pour modifier le compte rendu.

Dans ce cas particulier, on a entièrement et complètement modifié le sens de la phrase. Quand nous consulterons le compte rendu, ce qui peut s'avérer utile à l'avenir au cours de certains travaux, le sens aura été complètement changé, et je prétends que c'est là une atteinte aux privilèges des députés.

Même si le député de Regina-Lake Centre consent à ce que ces mots soient supprimés, je pense que nous devrions étudier quelque peu cette affaire afin de déterminer ce qui est permis et ce qui ne l'est pas.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, je m'efforçais d'attirer votre attention en même temps que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie).

Hier après-midi, au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires, j'ai pris la parole pour appuyer la motion du député. Comme d'habitude, je n'avais pas préparé de discours et, comme le font de nombreux députés, j'ai vérifié ce que j'avais dit dans le hansard.

J'ai ajouté les mots «sur le chemin de fer» dans la phrase dont a parlé le député de Saint-Jean-Ouest, et si c'est trop se permettre, je suis prêt non seulement à faire biffer ces mots du compte rendu officiel de la Chambre, mais également à présenter mes excuses aux députés et à Votre Honneur. C'est ce que je voulais dire, et si je ne l'ai pas fait, je n'ai pas à changer mes paroles, même si mon parti, mon chef, le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Faour) ont publiquement appuyé la plupart des recommandations de la Commission Sullivan. Ma position est la même, exception faite des recommandations de la Commission Sullivan sur le chemin de fer.

Si la présidence estime que je n'avais pas le droit d'ajouter ces mots qui visaient seulement à mieux établir le lien avec le reste de mon discours et la motion présentée par le député de Saint-Jean-Ouest, je suis bien prêt à les faire biffer du compte rendu et à présenter mes excuses.

M. l'Orateur: A mon avis, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a soulevé là davantage une question de règlement qu'une question de privilège. Je pense que le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) a fourni des explications satisfaisantes du point de vue de la procédure. Néanmoins, le député de Saint-Jean-Ouest a soulevé une question qu'il faudrait considérer sous un angle plus général et qui, depuis longtemps, pose des problèmes à la présidence. Le moment est venu, je pense, de nous mettre un peu dans la situation des sténographes du hansard qui, depuis des années, rendent d'excellents services à la Chambre des communes.